

**STAFF UNION BULLETIN**  
**BULLETIN DU SYNDICAT**  
**BOLETIN DEL SINDICATO**



10 mars 2005

**RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CAISSE DE PROTECTION DE LA SANTÉ**  
**DU PERSONNEL**

Le Comité du Syndicat a convoqué le 1er mars 2005 une réunion d'information sur la situation de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS). La réunion fut ouverte par le Président du Comité du Syndicat, Jean-Victor Gruat, qui signala l'étroite collaboration entre le Comité et la Section des Anciens fonctionnaires du Syndicat, représentée à la tribune par son Secrétaire, Mario Tavelli. Le Président du Comité salua la présence dans la salle du Président du Comité de gestion de la CAPS, Jacques Bacaly, celles des représentants élus auprès du Comité, Mireille Ecuivillon, Ursula Kulke, Jean-François Santarelli et Xenia Scheil-Adlung, ainsi que celle du nouveau secrétaire exécutif de la CAPS Clifford Kunstler.

Philippe Egger, représentant élu des assurés auprès du Comité de gestion, présenta un bref exposé liminaire de la situation financière de la CAPS. Celle-ci enregistrait en 2004 sa troisième année de déficit opérationnel continu, avec une perte de 3.7 millions de dollars en 2003 et 5.8 millions en 2004, confirmant une accélération des prestations au-delà des contributions. L'inflation médicale, l'augmentation de l'espérance de vie et la multiplication des cas de traitement longs et lourds expliquaient ce déficit. Le fonds de garantie de la Caisse jouait parfaitement son rôle en absorbant ses déficits. Mais la tendance de fond défavorable exigeait des réformes.

Le Comité de gestion envisageait trois pistes de réformes, à savoir une augmentation des cotisations, des membres et de l'employeur, une révision des conditions d'accès à l'assurance pour les adultes considérés comme à charge (notamment les conjoints) et un meilleur contrôle des dépenses, notamment par le biais d'accord négocié avec les établissements hospitaliers.

Un rapport actuariel de septembre 2004 avait proposé une augmentation des cotisations de 54 pour cent, toutes conditions inchangées par ailleurs, afin de préserver l'équilibre financier de la Caisse. Le Comité de gestion a proposé une augmentation de

25 pour cent des cotisations (soit de 2.8 à 3.5 pour cent) conjugué avec les deux autres mesures mentionnées.

Le BIT dans ses propositions de programme et budget pour 2006-07 soumises au Conseil d'administration de mars 2005 a d'ores et déjà demandé l'autorisation de constituer une provision correspondant à une augmentation de 25 pour cent de la cotisation patronale.

Un certain nombre de questions furent posées concernant l'introduction d'une franchise; une cotisation pour les conjoints de retraités percevant une pension; le passage à un assureur du secteur privé; l'augmentation des cotisations mais sans diminution des bénéficiaires; une cotisation séparée pour les conjoints; une meilleure information des assurés sur la situation de la Caisse; des sanctions sévères pour les cas de fraude; la couverture des couples non mariés; des incitations à la prévention de la maladie; le rappel des conséquences sur la protection sociale de la situation d'expatriation propre aux fonctionnaires internationaux; le principe fondamental de la solidarité.

Les membres du Comité de gestion de la Caisse répondirent à ces différentes questions et suggestions, notant que plusieurs d'entre elles étaient déjà à l'étude et/ou avaient fait part de discussion et d'observations au sein du Comité de gestion.

En concluant la réunion, le Président du Comité du Syndicat s'est félicité de ce que l'assistance ait été nombreuse à répondre à l'invitation du Syndicat. Il a souligné la qualité des interventions et la bonne tenue des débats, témoignant aussi bien de l'attachement des assurés du BIT aux principes du fonctionnement de leur Caisse maladie que de leur compréhension du fait que des mesures d'adaptation sont nécessaires pour les préserver. Il fera état de cette position dans son prochain discours devant la Commission du Programme, des Finances et de l'Administration du Conseil d'administration du BIT.

Le Syndicat continuera de dialoguer de manière constructive avec le Comité de gestion, les représentants des assurés et l'Administration du BIT pour que des solutions durables, acceptables par tous, soient identifiées rapidement. Le Président du Syndicat a précisé que, de toutes façons, ce dernier continuerait d'agir pour assurer que le personnel sera pleinement informé et consulté à toutes les étapes importantes de ce processus de réforme.

---